VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes et organismes intéressées par les règlements d'urbanisme de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de sa séance ordinaire du 11 février 2026, le conseil a adopté le premier projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT URB-2026-1400-3

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-2025-1400 AUX FINS DE CRÉER LA ZONE M-317 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE M-316 DONT LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS SERA LA MÊME QUE CELLE DE LA ZONE M-316 ET AUX FINS D'AGRANDIR LA ZONE M-318 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE M-316

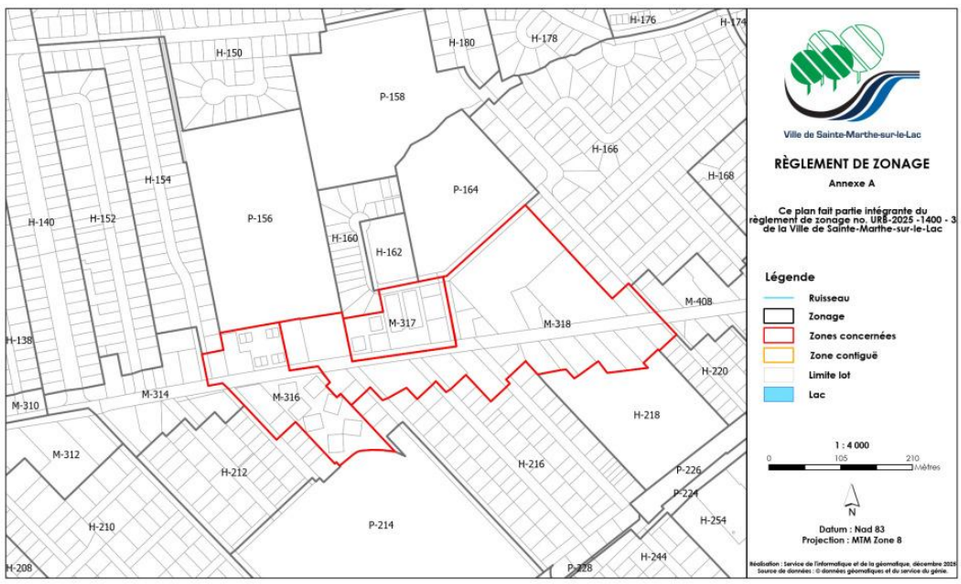

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mercredi 4 mars 2026, à 18h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3000, chemin d'Oka**. L'objet de l'assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué de même que les conséquences de son adoption.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de règlement complet peut être consulté au Service de l'aménagement du territoire et du développement durable, pendant les heures d'ouverture de 8h30 à 16h30 du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h le vendredi. Il peut également être consulté en ligne sur le site web de la Ville en cliquant l'onglet *Ville*, sous la rubrique *Vie démocratique*, puis dans la section *Séance du conseil* et au bas de la page dans la section *Projet de règlement et autres documents*.

https://vsmsll.ca/ville/vie-democratique/seances-du-conseil

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 24e jour du mois de février 2026.

Louis Pilon
M. Sc., M. Éd., DESSAP
Greffier et Directeur des Services juridiques